

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 87-0604/PR/MTPUL portant approbation du procès-verbal de la réunion du comité de gestion du Fonds d'Investissement Routier, en date du 28 février 1987 approuvant le projet de budget du Fonds d'Investissement Routier pour l'exercice 1987.

n° 87-0604/PR/MTPUL

Ministère

Ministère des travaux publics, de l'urbanisme et du logement

Date de publication

23 mai 1987

Numéro JO

n° 8 du 30/06/1987

Date du numéro

30 juin 1987

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT VU les lois constitutionnelles n°LR / 77-001 et LR /77-002 du 27 juin 1977

VU l'ordonnance n°LR / 77-008 en date du 30 juin 1977

VU le décret n°82-041/ PREdu 5 juin 1982 portant nomination des membres du gouvernement

VU la délibération n°28 du 8 mai 1969, notamment en son article 7 rendue exécutoire par arrêté n°69-772 du 20 mai 1969 et portant création d'un Fonds d'Investissement Routier du Territoire Français des Afars et des Issas, modifié par délibération n°71 du 28 décembre 1969, rendue exécutoire par arrêté n°69-1858 du 28 décembre 1969

VU la délibération n°72 du 23 décembre 1969 rendue exécutoire par arrêté n°69-1859 du 29 décembre 1969 et portant création d'une surtaxe spéciale sur l'essence, le pétrole et les supercarburants, modifiée par délibération n° 76 du 31 décembre 1974

VU le procès-verbal de la réunion du comité de gestion du Fonds d'Investissement Routier en date du 28 février 1987

SUR proposition du ministre des Travaux Publics, de l'Urbanisme et du Logement

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 5 mai 1987.

TEXTE INTÉGRAL

Article premier

- Sont approuvées les propositions du comité de gestion du Fonds d'Investissement Routier contenues dans le procès-verbal de la réunion du 28 février 1987 ainsi que le projet de budget de l'exercice 1987 annexé au présent arrêté.

Article 2

- Le présent arrêté sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.

par le Président de la République

HASSAN GOULED APTIDON